



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.77**

Séance publique du

18 mars 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130318-25733- DE-1-1_0
Date de signature : 20/03/13
Date de réception : mercredi 20 mars 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX DE DESAMIANTAGE- SIGNATURE DU MARCHE

Le 18/03/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/03/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, M. Henri MATAS à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/03/13

BM

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

Nomenclature : 1.7 Actes spéciaux et divers

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX DE DESAMIANTAGE- SIGNATURE DU MARCHE -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente procédure adaptée concerne les travaux de désamiantage pour les bâtiments communaux.

Il s'agit d'un marché de travaux à prix unitaires. Les travaux seront rémunérés par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

Le montant total des commandes pour chaque période du marché est défini comme suit :

Seuil minimum	50 000,00	Euros H.T.
Seuil maximum	250 000,00	Euros H.T.

Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'était prévue. Les variantes n'étaient pas autorisées.

Le marché sera conclu pour une période initiale courant de la date de notification au 31 décembre 2013.

Il pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2016.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Prix des prestations	50%
2-Délai de démarrage du chantier	30%
3-Valeur technique	20%

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé à la presse le 5/12/2012. Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- BOAMP..... le 07/12/2012
- Sites Mairie.....le 5/12/2012
- Plate-forme ACHAT PUBLIC.....le 5/12/2012

Les DCE ont été mis en ligne sur le site Achatpublic.com le 5/12/2012.

La date limite de réception des plis avait été fixée au **21 janvier 2013 12 h 00**.

Au terme de la procédure, les membres de la Commission des Procédures Adaptées réunis en séance le 21 février 2013, ont émis un avis favorable pour retenir l'offre proposée par la société GENIER DEFORGE, classée en première position après analyse.

AUTORISER : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer le marché relatif aux travaux de désamiantage pour les bâtiments communaux, ainsi que ses éventuelles reconductions, avec la société GENIER DEFORGE pour un montant par période de **50 000 € HT** minimum et **250 000 € HT** maximum.

2013.77 - MARCHE DE TRAVAUX DE DESAMIANTAGE- SIGNATURE DU MARCHE

Présents et représentés	: 55
Présents	: 50
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/03/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**